

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal Semi-Hebdomadaire, par an, en avance, \$1.00; par trimestre, 30 centimes; par mois, 10 centimes.

FRUX DES ANNONCES.

Signature et adresse, première insertion, 25 centimes; deuxième, 15 centimes; troisième, 10 centimes; quatrième, 5 centimes.

MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE. Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Ayra Marine, etc. etc.

LIVRES NOUVEAUX. MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

LAC CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE. TRAJET DE JOUR. Le splendide Steamer fu marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE, PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN.

A VENDRE. 3000 CÔTES de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow. Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.) Idem idem meilleur Cuir à Haruais.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que la NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit:

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

Avis à nos abonnés retardataires. Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

LA REVUE CANADIENNE. MONTREAL, 2 JUILLET, 1847. ASSEMBLEE LEGISLATIVE. DEBATS. (suite.)

Pour la fin du discours de M. Chauveau voir plus loin. M. AYLWIN.— Les membres qui soutiennent le ministère semblent vouloir éviter autant que possible de prendre en considération la position extraordinaire où se trouve le pays. Ils veulent se contenter de voter de leurs sièges, et de faire rejeter la motion qui est devant cette chambre, non par une majorité indépendante, mais par une majorité de quatre, dans laquelle comptent sept ministres qui sont jugés dans leur propre cause. Il n'est pas étonnant que les honorables messieurs montrent de la répugnance à prendre part à cette discussion, elle est extrêmement pénible pour eux, et ils préfèrent garder le silence.

qu'ils sont dans une position favorable, ils disent à cette chambre précisément le contraire de ce qu'ils disent à Son Excellence, il y a deux mois, en l'informant qu'il était nécessaire de recruter leurs rangs afin de donner au ministère de la vigueur et de la santé, tentative qui avorta complètement, comme on l'a déjà mentionné. Les ministres sentaient qu'ils ne pouvaient rien faire sans la coopération des membres de l'opposition. Car pour quelle autre raison, pensent-ils qu'ils auraient demandé ce support? C'est qu'on savait aussi que, bien que l'opinion publique soit méprisée dans cette colonie, il existe un autre quartier où on sait l'apprécier, pour lequel chose; c'est qu'on savait que la Grande-Bretagne veut gouverner cette colonie, sans égard à aucun parti, mais dans un esprit de liberté et de justice. C'est pour cela que lorsqu'on a tenté de construire un cabinet, on a fait choix de deux ou trois noms français, ce qui pouvait les justifier aux yeux du peuple anglais. Et quels sont, les hommes dont ils ont sollicité l'appui, afin de monter à la Grande-Bretagne que le Bas-Canada avait sa juste part dans l'administration? Des hommes qui portent certainement des noms français, mais que leurs compatriotes ont répudiés, que le ministère lui-même a déjà répudiés, en désignant l'un d'eux, et en se montrant prêt à congédier l'autre. Du moment que ces hommes ont joint le ministère, ils ont été entièrement dégradés; ils n'ont plus marché dans les rues, ni lever leurs têtes, parce qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont l'objet du mépris général, chacun tourne sur eux des yeux de reproche et d'indignation. Quand l'honorable membre pour les Trois-Rivières a-t-il quitté le cabinet? Personne ne peut le dire, on ne sait à quelle époque, mais tout ce qu'on peut dire c'est qu'il l'a laissé ignominieusement. On a entouré cet événement d'un voile mystérieux, afin d'empêcher le Bas-Canada de célébrer ce jour par un feu de joie universel. Et quant à son digne collègue et parent, l'hon. membre pour Ottawa, n'est-il pas un fardeau pour l'administration? Ses collègues ont honte de lui et attendent la première occasion pour le mettre de côté. Oui, cet hon. membre a écrit de sa propre main à un monsieur Canadien-français, pour l'informant que le gouvernement ne pouvait se maintenir solidement tant qu'il en ferait partie; de sorte que, d'après son propre aveu, cet homme est placé dans une position plus dégradante que ne la lui soulaient ses adversaires; il connaît ces faits, et cependant il paraît parfaitement satisfait. (Ecoutez, écoutez.) La politique de l'administration est sage. Les ministres connaissent qu'un cabinet composé exclusivement d'Anglo-saxons ne pourrait rien faire. Ils comprennent qu'il ne serait pas juste de priver les Canadiens-français, en apparence d'une part dans l'administration, et c'est pourquoi, comme je l'ai dit déjà, ils se sont procuré la protection d'une couple de noms français—noms qui furent bons autrefois, et qu'ils ont perdus à jamais? Ils ont de cette manière modelé le cabinet selon leur goût; ils ont eu recours sans aucun scrupule à leur ancien plan de conduire la minorité par la majorité, et ils veulent gouverner ce pays comme l'Irlande et tous les pays despotiques, jusqu'à ce que le peuple se lève et les arrache de leurs places. Je maintiens donc que le gouvernement a besoin de force, je le tiens de la propre bouche des ministres, ils en ont fait l'aveu au chef du gouvernement, et ils n'ont pas le nier; mais il y a une autre démarche qu'ils semblent avoir voulu adopter; « nous avons fait, ont-ils dit, des ouvertures très-libérales aux Canadiens-français, nous leur avons offert la moitié des places de la couronne, mais non content de cela, vous voulez avoir tout, et au lieu d'être tyrannisés vous voudriez être tyrans? » (appl. du côté ministériel). Or ce serait dans mon opinion une question tout-à-fait ridicule que celle de savoir de quel côté ont échoué les négociations.

d'améliorer l'état du pays qui n'était gouverné que par une faction et non par la majorité. Quel fut l'obstacle à cet union? Un homme pour la vie privée duquel j'entretiens le plus grand respect, mais qui par un pur accident devint procureur-général, place qu'il était entièrement incapable de remplir, devait et qui étoit élevé sur le banc suivant la première stipulation du gouvernement. Cet homme tout incapable qu'il fût pour la place de procureur-général, l'était encore plus pour celle de juge; cependant ces généreux collègues mirent du côté toute objection, et la nomination fut consommée. Tel est l'obstacle qui a mis une barrière à l'union projetée. Ce n'est point l'hon. membre pour Ottawa, car le gouvernement s'est montré tout-à-fait disposé à le mettre de côté, en donnant sa place à l'un des parties négociantes. « Nous voulons » disait le cabinet, « nous débarrasser d'un vieux canadien-français, inutile, sans valeur, dont nous avons honte, et nous voulons nommer quelqu'homme actif et utile qui nous apportera un secours efficace en nous retirant de la position humiliante que nous occupons maintenant. » Pour ma part et celle de mes amis je remercie l'administration des conditions vraiment libérales qu'elle a offertes (écoutez, écoutez.) J'en viens maintenant à l'hon. membre pour Mégantic, et je serai remarquer à cette chambre combien le ministère aimait à faire des stipulations, puisque, après avoir mis la place de secrétaire provincial à la disposition de Son Excellence, les ministres supplément en dernier ressort qu'après que les premières places auraient été remplies, le septième membre serait nommé par tout le conseil, et en cas d'une différence d'opinion, ce choix serait laissé à la disposition de Son Excellence. Quo signifiait cela? Était-ce un désir de retenir par ce moyen les services d'un homme qui a combattu pour tous les gouvernements, et qui paraît également disposé à combattre pour tous ceux qui viendront par la suite? (rires). Qu'on se rappelle les protestations de l'hon. inspecteur-général, qui a avoué l'autre jour, dans un langage caressant, les immenses obligations que le gouvernement avait à M. Daly. L'idée était originale, et ne servait qu'à prouver le manque de bonne foi de la part du ministère. A tout considérer, il est évident que jamais le ministère n'a eu le désir de prendre des arrangements avec l'opposition, car il savait qu'au moment où ces messieurs canadiens-français se réunissent, un grand nombre de ses partisans le quitterait. Le gouvernement plia sous la volonté du mammoth du commerce, et sacrifia le bien-être du Bas-Canada à la conservation de son protégé. Que pouvait-on attendre alors de l'opposition. Quels sont ceux qui écouteront dorénavant les plaintes de l'administration? Peut-on s'imaginer que le ministère soit autre chose pour l'opposition qu'un objet de mépris et de dérision? Les propres amis même de ce ministère ne se joignent-ils pas à nous pour le ridiculiser, et les milliers de l'opposition ne trouvent-elles pas une réponse sur les bancs ministériels dans le rire sarcastique des membres pour Ottawa et les Trois-Rivières? Les membres du ministère sont devenus l'objet de mépris de toute la province; quelqu'un d'eux leurs protestations, ils ont montré par leurs actes qu'ils n'ont jamais eu en vue le bien public, mais que tout leur soin s'est borné à tâcher de retenir leurs places, malgré les sentiments et les vœux d'une grande majorité des habitants de cette province. Sont-ce là les hommes qui doivent avoir le pouvoir en main? Cette question aurait dû être mise aux voix mais en réalité elle est déjà décidée. Cette question n'entraînerait aucun doute, et les membres qui rejeteraient ce vote, désireraient pourtant se débarrasser des ministres actuels, s'ils ne craignaient l'avènement au pouvoir de mon hon. ami de North York. Mais est-il absolument nécessaire que mon hon. ami pour North York, ou mon hon. ami pour Terrebonne forme partie d'une nouvelle administration? Je suis très-certain qu'ils ne s'en soucient guère, qu'ils ne le désirent point car je connais ce qui s'est passé dans les dernières négociations et j'ai reçu d'un des hon. messieurs, une communication où il m'exposait sa détermination de ne pas accepter du place. Ainsi, si vous avez peur de mon hon. ami, cet obstacle doit être dissipé. Et n'est-il pas possible, je le demande, de trouver d'autres personnes capables de remplir les places que l'on a voulu mettre à la disposition du parti du Bas-Canada? Est-il absolument nécessaire de s'attacher à ces démocrates, à ces rebelles, à ces ennemis acharnés de la prérogative de la couronne qui ont été stigmatisés par le ci-devant procureur-général dans son discours en cette chambre? Son Excellence n'a-t-elle pas un libre choix, et ne peut-elle trouver dans cette chambre des hommes capables de remplir dignement ces places? Ce serait un libelle contre cette chambre que de nier ce fait; ce serait une insulte aux comités de cette province. Je maintiens donc qu'il y a dans cette chambre des personnes qui pourraient former une administration qui posséderait la confiance du pays. Et cependant la motion qui est devant cette chambre va être rejetée en silence! Les membres de l'administration paraissent trouver inutile d'expliquer

leurs vœux. Que pensent donc d'eux-mêmes ces hon. messieurs? S'imaginent-ils qu'ils sont dans la Nouvelle-Zélande, dans le Nouveau-Brunswick, ou dans quelque petite colonie sans importance? Non, ils sont dans le Canada, au milieu d'une population qui doit être aussi intelligente que celle des Etats-Unis, qui descendent des deux nations les plus éclairées de l'Europe; et voudra-t-on soutenir qu'il est impossible d'y pouvoir former une administration forte et efficace? Cette assertion nous ravalerait, avec raison, aux yeux de nos voisins. Mais tout le mystère sera dévoilé, et les conséquences de cette stagnation si longue et si dangereuse retomberont sur les épaules de ce ministère corrompu. (Suite du discours de M. Chauveau.) L'union n'était pas seulement un acte d'oppression politique; c'était encore et bien plus que tout autre chose une opération financière; un pillage systématique des deniers d'une province au profit de l'autre. Or je dis qu'il n'y a eu dans ce pillage systématique, qu'un seul instant de trêve, l'instant où MM. Baldwin et La Fontaine ont été au pouvoir. Je dis que le ministère, auquel on nous pressait de nous joindre dans l'intérêt du Bas-Canada a plus fait dans ce sens pour accomplir les destinées de l'avenir, qu'il n'avait été fait avant lui; et que ces hommes qui avaient accepté le pouvoir dans l'intérêt des Canadiens, ont pillé le Bas-Canada avec plus d'habileté et d'acharnement que leur dévanciers. Le Haut-Canada a reçu d'abord un million et demi d'emprunt préalable à l'union, et qui en fut en partie la cause, notre solidarité pour ce montant, étant fort agréable aux capitalistes de Londres; ensuite pour sa part du fameux million et demi d'emprunt sous lord Sydenham; million et demi, qui ainsi qu'on le sait, opérant de merveilleux dans la première session du premier parlement; pour sa part de ce milliard puisant le Haut-Canada eut £1,033,615, qui ajoutés à la dette préalable portée au livre commun donne £2,533,615. Voilà ce qui existait avant que l'administration La Fontaine-Baldwin prit les rênes du pouvoir. Ce cabinet sachant dans quel triste état se trouvaient nos finances; n'eut pas la mauvaise foi de proposer de grandes, d'énormes améliorations publiques dans l'une ni dans l'autre section de la province. Au ministère Viger-Draper, était réservée une pareille auclage. M. Viger et M. Papineau arrivèrent au pouvoir avec l'idée bien arrêtée d'arrêter de rendre justice au Bas-Canada. M. Taschereau se joignit plus tard à eux pour rendre justice au district de Québec. Qu'ont-ils fait? Ou plutôt que n'ont-ils pas fait, que n'ont-ils pas voulu faire, au détriment du Bas-Canada pour demeurer en place, tant qu'on a bien voulu les y tolérer? Voyez plutôt! Dans la première session le Haut-Canada a reçu £123,699 pour des améliorations publiques (écoutez!) A cela s'ajoutent £40,000 dus à la sollicitude de l'hon. député de l'Ottawa. (Ecoutez!) Quarante mille livres, que lui, un Papineau, et son collègue un Viger, ont donné au Haut-Canada pour indemniser les victimes de la rébellion, des Ralph et des McKenzie, tandis qu'alors ils ne songeaient pas, et que depuis ils n'ont songé que pour les insultes, par une pitte vaine et dérisoire, aux victimes des VIGER et des PAPINEAU (Ecoutez! Ecoutez!) Dans la seconde session, malgré l'accession de M. Taschereau, je trouve des proportions beaucoup plus effrayantes. Je trouve dans les estimés d'abord £415,803 pour travaux publics dans le Canada-Ouest. Il paraît que la ruse ou la pudeur ont engagé les rédacteurs de ce document, à diviser et à déguiser en diverses catégories les sommes votées pour le Haut-Canada; car je trouve plus loin encore, sous le titre de Canada-Ouest £11,609; sous le spécieux titre de travaux d'une nature générale, et enfin, sous le nom d'autres travaux publics (quatrième catégorie inventée pour dissimuler le pillage de nos deniers) pas moins de £31,046 pour le Haut-Canada contre £2,900 pour des travaux d'une nature vraiment générale, et £24,889, pour une partie du Bas-Canada; c'est-à-dire pour les townships de l'est. Cette dernière somme jointe à £23,425 sous le titre de Canada-Est donne au Bas-Canada pour sa part des votes de la dernière session en tout £59,314. La part du Haut-Canada, résultant de l'addition des diverses sommes que j'ai détaillées, donne pour la même session £458,419! (Ecoutez! Ecoutez!) Récapitulons s'il vous plaît: £2,533,615 par sa dette publique, et par sa part de l'emprunt d'un million et demi sous lord Sydenham, £163,699, dans la première session; et £458,518 dans la seconde; donnent au Haut-Canada en tout £2,155,832. On peut porter contre nous une petite dette antérieure à l'union de £93,975, une différence de £1,545, contre nous, entre les sommes en caisse dans chaque province lors de l'union, et enfin £774,695 que nous avons reçus pour améliorations publiques jusqu'à présent; ou plutôt qui ont été votés, car une grande partie n'a pas été dépensée. Ajoutez toutes ces sommes et la part du Bas-Canada sera de £2,870,213 à déduire de £2,155,832; laissant un pillage net,

Sans trop approfondir le mystère qui recouvre l'omnipotence préemptoire de cet homme, M. Caron refusa péremptoirement de s'asseoir auprès de lui à la table du conseil.

Or, je dis que le résultat de cette dernière affaire a été heureux pour le pays. Plus d'accusation possible contre les chefs de l'opposition, plus de sujets de discorde; plus de réaction; mais au contraire, un exemple frappant, dans la personne de M. Caron, de l'usage que l'on voulait faire des canadiens-français!

Le correspondant parle ensuite des débats sur l'adresse et sur le vote de non confiance, de l'immense majorité du cabinet et termine ainsi: "Jusqu'à présent lord Elgin a pu rester voilé et inexpugnable sur le terrain des principes que nous-mêmes soutenons, parce que jusqu'à présent il a pu fermer les yeux sur l'état de l'opinion publique, et s'en rapporter entièrement à la fiction constitutionnelle de la responsabilité de ce ministère.

Si lord Elgin était assez mal avisé pour se jeter dans une pareille voie, il verrait que le pays ne s'amuserait pas longtemps à se quereller pour une doctrine fictive et mensongère, que l'on demanderait et que l'on chercherait autre chose qu'une théorie de gouvernement responsable purement nominale, et qu'une agitation plus formidable qu'aucune de celles qui ont déjà donné tant de souci à la Grande-Bretagne, commencerait, pour ne finir qu'après avoir entraîné peut-être avec elle de grands événements dignes des grandes destinées de notre continent."

Indemnités réclamées par les Fabriques de St. Eustache et de St. Benoit.

Dès le commencement de la présente session, M. Leslie demanda au ministère qu'il avait l'intention d'accorder aux réclamants du Bas-Canada une indemnité pour les pertes de 1837-38. La réponse du ministère fut alors négative. Quelques jours après, M. Scott renouvela la même demande spécialement pour la Fabrique de St. Eustache.

C'est MM. Viger et Papineau qui, par leurs deux voix, forment cette majorité. Les Canadiens du comté de Beauharnois doivent aussi se réjouir d'avoir choisi, dans la personne de M. Colville, un chaud partisan de ce ministère!! (Minerve.)

NOUVELLES PLUS RÉCENTES DE MEXICO.

Des nouvelles arrivées en ville ce matin nous apprennent que des propositions de paix ont été faites par les habitants de Mexico. La teneur de ces propositions n'est pas connue. On dit que le général Scott s'est refusé à les accepter et a résolu de continuer sa marche sur la capitale. Les Mexicains ont 20,000 hommes de troupes entre Puebla et Mexico. Santa Anna est encore au pouvoir.

Les nouvelles de la Grosse Isle sont plus favorables. Le nombre des malades a diminué. Les pauvres émigrés y trouvent maintenant les secours dont ils ont besoin.

Le Budget, le Tarif, les mesures financières de l'Administration.

Nous publions aujourd'hui le budget de 1846, soumis au parlement avec les comptes publics. M. Cayley en le présentant a soumis son plan financier. Nous regrettons de le dire, quoique quelques parties de ce plan soient bonnes, l'ensemble est au-dessous de nos espérances et insuffisant pour les besoins du pays.

Les lois de navigation ne doivent subir aucun changement. Les ministres ne veulent rien faire pour les faire abolir. Les pauvres colons pour le plus grand avantage des propriétaires de vaisseaux anglais doivent porter encore le fardeau de la protection accordée à ces derniers, qui entrave notre commerce et est un obstacle à notre prospérité.

Les droits différentiels seront abolis et un tarif uniforme substitué aux droits de douanes actuels, avec une exception, cependant en faveur de la propriété littéraire. Un droit de 25 pour cent sera imposé sur les reproductions américaines d'ouvrages anglais. Cette exception est absurde. Elle nous empêchera de lire ces ouvrages sans profit aucun pour les auteurs.

M. Merritt a proposé hier soir à la chambre l'abolition de ces droits. Le ministère composé de gens différents d'opinion et ne s'entendant sur rien paraît embarrassé. Nous espérons que nos représentants ne se laisseront pas prendre par ce vain mot de protection. C'est une fiction et un mensonge.

Les journaux de ce matin ont commencé à publier les tables du tarif. Nous y reviendrons.

Table with 4 columns: 1847, 1848, 1849, 1850. Rows include various financial entries like 'Dépense', 'Revenu', 'Total Courant', etc.

Table with 4 columns: 1851, 1852, 1853, 1854. Rows include 'Dépense', 'Revenu', 'Total Courant', etc.

Table with 4 columns: 1855, 1856, 1857, 1858. Rows include 'Dépense', 'Revenu', 'Total Courant', etc.

Table titled 'REVENU NET'. Columns: 1851, 1852, 1853, 1854. Rows: 'Dépense', 'Revenu', 'Total Courant', etc.

Table titled 'DEPENSE'. Columns: 1851, 1852, 1853, 1854. Rows: 'Dépense', 'Revenu', 'Total Courant', etc.

Table titled 'REVENU NET'. Columns: 1855, 1856, 1857, 1858. Rows: 'Dépense', 'Revenu', 'Total Courant', etc.

le dévot. Un des chauffeurs a disparu. Cinq autres personnes appartenant au bateau ont été grièvement blessées. Le lieutenant du Wahona a été dangereusement échaudé et le navire a eu une partie de ses liasses emportées; quant au brick Union, il a éprouvé de si fortes avaries qu'il a fallu le ramener en ville pour y subir des réparations considérables.

LES ÉMIGRÉS ET LES FIEVRES.— Quelques cas de ces fièvres appelées ship fever se sont déclarés en ville; dans des maisons occupées par des émigrés. On nous dit que 12 à 15 de nos bonnes sœurs en sont atteintes; on espère que le repos les ramènera à la santé. Ceux qui vont aux séjours purement par curiosité ont grand tort.

La longueur des débats nous force de remettre encore la publication d'articles préparés pour ce numéro.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS. — ATTAQUE D'UN CONVOI PAR LES GUÉRILLAS. Un arrivage de la Havane à Charleston est venu nous apporter la lettre suivante de notre correspondant particulier de Mexico. Cette lettre, bien que n'allant pas au delà des dernières dates reçues, contient des détails intéressants.

Mexico, 31 mai 1847. La liberté de la presse qui avait été suspendue lorsqu'à la nouvelle de l'entrée des Américains à Puebla, la ville avait été mise en état de siège, vient d'être rétablie; mais un journal qui avait suivi clandestinement ses publications sans mettre de noms d'imprimeur, profitant de cette sécurité, n'avait gardé aucune mesure sur le compte du général Santa Anna qu'il accusait tout à tour d'incapacité, de lâcheté et de connivence avec les Américains.

Les généraux Bravo, commandant supérieur de l'armée d'Orient, et Rincon, son second, ont aussi donné leur démission, parce que le général Santa Anna, comme président, avait nommé au commandement d'un point de la ligne qui couvre Mexico, un général qui ne jouissait pas de la confiance publique. Les chefs de l'armée mexicaine, comme vous voyez, sont fort avisés entre eux; les 4 ou 5 mille hommes qu'on avait réunis en faisant des levées dans la ville, et qu'on tenait soigneusement renfermés, ont été, avant-hier, pour la plupart renvoyés chez eux.

Il y a cinq jours, sur la foi d'une lettre de Jalapa, on annonçait la mort du général Scott; les journaux ont annoncé hier sa résurrection et en sortit de Jalapa le 22 de ce mois à la tête de 1500 hommes. Nous craignons fort que le peu de forces dont il dispose ne lui permette pas de venir jusqu'à Mexico, ce que tout le monde désire, même la plupart de ceux qui, en criant à la guerre, ne veulent autre chose qu'une régénération radicale que le pays ne pourra obtenir qu'à l'aide des Américains.

L'ayuntamiento de Mexico, prévoyant que les forces nationales ayant évacué la ville, il pourrait arriver qu'il y eût une sorte d'interrègne, pendant lequel les malfaiteurs, profitant de l'absence de la force publique, se livreraient à toutes sortes d'excesses, l'ayuntamiento, dis-je, avait provoqué les neutres à s'armer et à s'organiser sous le titre de garde urbaine de conservation. L'ayuntamiento avait été affiché sur tous les murs; mais le général Santa Anna cassa cette délibération et fit annoncer sa nullité, de sorte que la ville qui aurait été gardée par un corps ayant intérêt à la conservation des propriétés, va, le cas échéant, se trouver livrée pendant un certain temps aux excès de la multitude qui n'est retenue que par la crainte de la force.

Les élections pour la présidence sont commencées dans les divers états et jusqu'ici les candidats nommés sont: les généraux Almonte, Herrera, Santa Anna, et MM. Lafraiga et Trias; l'état de Guadaluajara où G. Farias s'est réfugié, a déclaré par l'organe de sa législature ne pas reconnaître l'acte par lequel le général Anaya avait été proclamé président-substitut au lieu de Gomez Farias, et déclaré nuls tous les actes subséquents du gouvernement; en conséquence, ils n'ont pas nommé de président qui, disent-ils, serait inconstitutionnel. Cette nouvelle a causé ici quelque sensation, car depuis quelque temps cet état, un des plus importants de la république, a pris l'initiative de toutes les révolutions qui bouleversent le pays. Somme toute, nonobstant, les Américains, s'ils se présentent aux portes de Mexico avec une force un peu respectable, y entront sans coup férir, et leur présence sera regardée comme une garantie d'ordre et de tranquillité par la majeure partie de la population.

CORRESPONDANCE.

- P. G. Ecr. Rivière Ouelle— Reçue remise pour 1847.
J. O. M. Ecr. Ste. Anne La Pocadr. Du au 1er juillet 1848.
N. P. Ecr. Do Do Do
Honble. B. C. Toronto Do année 1847.
Al. L. M. Ecr. Boston Do Do
R. D. Ecr. Chambly Do Do
E. F. Ecr. Sorel Do Do
Rôvd. G. H. Kingston. Reçue remise 1846.
G. H. D. Ecr. Bécancour Do 1847.
L. P. S. Ecr. Ste. Marie de Monnir Do
O. N. J. Ecr. St. Charles Do
P. S. B. Ecr. Terrebonne Do Do

Ellecs. A la Rivière du Loup, le 21 du courant, âgé de 66 ans, chez M. Théodore Grenier l'aîné de son fils, dame Véronique Girard, veuve de feu M. Laurent Grenier. C'est d'elle qu'on peut dire "qu'elle est morte regretée de tout ceux qui ont eu l'avantage de la connaître."

PROVINCE DU CANADA, District de Montréal. A Savoir: EN BANQUEROUTE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la partie suivante des Biens Immeubles appartenant à la dite Banqueroute sera vendue par Ecan à l'HOTEL DU CANADA, rue de St Gabriel, dans la Cité de Montréal. VENDRE, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, savoir: 1. La moitié indivise de cet immeuble, connu comme Seigneurie de Ramsay, dans le dit District de Montréal, dans la partie de cette Province, ci-devant appelée Province du Bas-Canada, contenant 40,200 Arpents plus ou moins, en superficie, bornée en front par une partie du Fief St. Charles, par une partie du Fief Bourchemin, et par une partie de la Rivière Yamaska du côté est, et arrière par le Township de Upton, du côté ouest par la Seigneurie Compagnie, avec la moitié indivise de la Maison Seigneuriale, Dépendances, un Moulin à Seie et à Farine, aussi avec la moitié indivise de tous privilèges, rentes seigneuriales et autres droits attachés, appartenant à la dite Seigneurie comme possédés par le dit Banqueroutier. Pour être vendus sans réserve, pour argent comptant.

Par ordre HARDOUIN LIONAIS, DAVID LAURENT. Syndics. L. L. HARKIN. Encanteur.

25 juin. N. B. La vente ci-dessus au lieu d'avoir lieu à l'hôtel du Canada, rue St. Gabriel, ainsi qu'annoncée, aura lieu le 7 juillet prochain, à Onze heures de l'avant midi, dans cette partie du Palais de Justice, en la cité de Montréal, ou siège habituellement la Cour de Banqueroute.

Par ordre, HARDOUIN LIONAIS, DAVID LAURENT. Syndics. L. J. HARKIN, Encanteur.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette Cité et des environs qu'il commencera ce jour d'hui, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue Française grammaticalement; et se flâte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus, jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de Panou de Mde GIBOUX, coin des rues ST. PAUL et ST. GABRIEL, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M. M. L. donnera son cours à domicile, aux Dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honneur de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux messieurs, ils suivront le Cours chez MADAME GIBOUX.

CHIS. H. LASSISERAYE. Montréal, 30 juin, 1847.

ECOLE DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTREAL.

L'ECOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal a l'honneur de vous annoncer que le concours de "Principes de Médecine" seront mis en concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A. M. Le Concours aura lieu dans l'INSTITUTION rue St. Urbain. Les applications doivent être faites au Secrétaire, DR. SUTHERLAND, 11 juin, 1847.

UN SECOND CONCOURS, au même lieu, à la même heure, aura lieu le 10me AOUT afin d'écrire des professeurs d'Anatomie et de matière médicale. 18 juin.

PERDUE.

Le 22 du courant, au Roux à Monkland, une CASQUETTE MILITAIRES garnie en galon d'argent; le monsieur qui, par inadvertance, a pu s'en emparer est prié de bien vouloir l'adresser au bureau de l'Adjudant Général de Milice. 25 juin, 1847.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours. Wm. McDONALD. 1er juin.

BRASSERIE PIGEON.

LES Soussignés étant obligés de se tenir souvent à leurs vœux du plein du courant où se trouve leur bière d'être informés respectueusement les personnes qui désirent leur transmettre des ordres, qu'elles doivent les adresser au Bureau de Poste où leurs vœux passent régulièrement tous les jours. PIGEON, DORAY et SAUVAGEAU. 31. Montréal, 5 Juin, 1847.

AVIS IMPORTANT. AUX ABONNES

De la Ville et des Campagnes. Le premier semestre de l'année 1847 expire dans quelques jours. Nos abonnés de la ville voudront bien ne pas tarder à payer le montant de leurs comptes à notre collecteur ou à nos bureaux. Nos abonnés des campagnes sont priés de se conformer également à nos conditions d'abonnement; sans cela, point de journal.

